

Quand nos négociateurs, dans une opération qu'on aurait pu appeler «Les innocents à l'étranger», se sont assis avec les négociateurs américains, au lieu de se servir des atouts qu'ils avaient en main, ils se sont mis sur la défensive. Si l'on en croit les journaux, ils ont commencé par insister sur le fait qu'il devait y avoir une disposition prévoyant la mise en place de la ligne Dempster pour que nous puissions amener le gaz par la vallée du Mackenzie, si jamais nous le voulions. Il n'y avait absolument pas lieu de faire de cette question le point primordial. Le président du Conseil privé a répété plusieurs fois aujourd'hui que ce serait très avantageux. Pourtant, je doute fort que la ligne Dempster transporte du gaz bien avant 1990 ou même avant la fin du siècle.

Il est vrai que la Foothills s'est engagée à présenter une demande d'ici le 1^{er} juillet 1978. Il est vrai qu'elle s'est engagée à effectuer un relevé. Il demeure toutefois que personne ne peut construire de pipe-line sans contrats et que personne n'achètera du gaz de l'Arctique à deux fois le prix du gaz dans le sud du Canada. Des contrats pour le gaz ne seront pas passés tant que les approvisionnements ne se feront pas rares dans le sud du Canada et cela ne se produira pas avant un certain nombre d'années. Il était inutile d'insister sur ce point-là, monsieur l'Orateur.

Nous avons souligné ensuite que nous devions justifier l'existence d'une caisse d'indemnisation qui établissait un précédent. Une fois encore, nous avons fait le jeu de l'autre. Les négociateurs américains, eux, ont très bien joué cette partie de poker. Ils ont réussi à bluffer la délégation canadienne. Des rumeurs circulaient chaque jour. Les chroniqueurs américains prétendaient que les États-Unis choisiraient le parcours d'El Paso, qu'ils ne paieraient pas la somme supplémentaire de 6 millions de dollars pour obtenir du gaz d'Alaska. C'était un bon bluff.

Il n'était guère difficile de leurrer certains de nos bureaucrates formés à Ottawa. Car, autant que je sache, on leur a inculqué qu'il ne faut jamais tenir tête aux États-Unis, de crainte de représailles économiques. J'entends cela depuis quarante ans: «Des représailles économiques seront prises, si nous n'acquiesçons pas chaque fois qu'ils expriment un désir.»

Les dernières négociations qui se sont déroulées ici à Ottawa ont duré dix-sept jours. Puis, nous sommes arrivés à la dernière étape où le président du Conseil privé a pris la situation en charge. Une foule de gens se demandent pourquoi le président du Conseil privé a été choisi. J'en ignore la raison, à moins que ce ne soit pour écarter le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie). Si telle est la raison, je suis tout à fait d'accord.

M. MacKay: C'est comme confier à un renard la garde du poulailler.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Ces négociations se sont poursuivies pendant dix-sept jours entre les fonctionnaires; puis le président du Conseil privé et M. Schlesinger, le conseiller économique du président des États-Unis, ont entrepris le dernier round des négociations. Elles ont duré sept heures. Cette séance a été épuisante, monsieur l'Orateur. Un chef de syndicat qui ne prendrait que sept heures pour conclure une entente collective serait mis à la porte sur le champ. Quel-

Pipe-line du Nord—Loi

qu'un a prétendu que les cheveux du ministre avaient blanchi au cours de cette période. Nous sommes heureux de constater qu'ils ont repris leur couleur noire ébène.

L'entente a été signée le 20 septembre. M. Schlesinger a félicité le président du Conseil privé pour ses talents de négociateur. Le président Carter a loué le premier ministre en disant qu'il était un négociateur tenace. Monsieur l'Orateur, quand un négociant américain vous fait ce genre de compliment, c'est qu'il vous a eu.

Des voix: Bravo!

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Voyons ce qu'ont donné ces négociations. Le fait est, je ne prends aucun plaisir à le dire, que le gouvernement canadien s'est fait avoir sur tous les plans. Les Canadiens paieront cher leur incompétence. Je crois que celui qui a le mieux résumé les négociations a été M. Schlesinger. Il a dit au Congrès américain le 23 septembre dernier:

Le projet Alcan permettra d'obtenir le gaz de l'Alaska au coût le plus bas possible pour les consommateurs américains—à un coût inférieur à celui du pétrole importé et considérablement inférieur à celui des autres formes de combustibles.

... Mais l'accord est tout particulièrement avantageux pour les États-Unis car il prévoit des plafonds pour tous les aspects des responsabilités que les États-Unis pourraient être appelés à assumer tout en créant de nouveaux stimulants pour la construction efficace d'une partie du projet qui serait normalement de compétence exclusivement canadienne.

En une phrase, M. Schlesinger dit: «Nous avons réussi à maximiser les avantages pour les États-Unis et à minimiser les avantages pour le Canada». Regardons-y de plus près, monsieur l'Orateur. Tout d'abord, il y a la disposition concernant l'économie canadienne qui est si ambiguë et si imprécise qu'elle est vide de sens. Au moment de la signature de l'accord, le cabinet du président du Conseil privé a publié un communiqué pour annoncer au peuple canadien que ce projet entraînerait une dépense de 4 milliards de dollars au Canada et créerait 100,000 années-hommes d'emploi. Mais quand on lit bien le texte en petits caractères, on constate, sauf erreur, que cela inclut le raccordement de Dempster qui ne sera peut-être pas construit avant 15 ou 20 ans. Il ne sera peut-être pas construit du vivant de la plupart d'entre nous ici . . .

• (2112)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Règlement.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Je suppose que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) vivra, tout comme Moïse, jusqu'à l'âge de 120 ans.

Une voix: Il l'a déjà atteint.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Aussi ne s'agit-il pas ici de 4 milliards et de 100,000 années-hommes d'emploi, mais en réalité de 2.5 milliards et de 68,000 années-hommes d'emploi si toutefois nous les obtenons. Je le dis à dessein, si nous les obtenons, car rien dans l'accord ni dans le projet de loi ne nous l'assure. En fait, l'accord dit juste le contraire à mon avis.

Quand le ministre a présenté le bill en première lecture, il a donné une conférence de presse et, d'après les journaux, il aurait dit que le gouvernement pourrait s'opposer à l'octroi de n'importe quel contrat. Ce n'est vrai, à mon avis, que s'il peut invoquer les dispositions de l'article 7 de l'accord.